

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 529

présenté par

Mme Ramassamy, M. Leclerc, Mme Bassire, M. Cinieri, M. Bony, M. Sermier, M. de Ganay,
M. Le Fur, M. Brun, M. Masson, M. Straumann, M. Lurton, M. Kamardine, M. Vialay,
Mme Valentin, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE PREMIER

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« , en concertation avec les représentants du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La responsabilité des territoires est insuffisamment énoncée.

Il s'agit d'optimiser l'estimation des besoins en santé du territoire en lien avec tous les acteurs régionaux.